



Paris, le 8 avril 2020

Mme Élisabeth BORNE
Ministre de la Transition
Écologique et Solidaire
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard St Germain
75 007 PARIS

Nos réf : JH/LJ-20011

Objet : COVID-19 Situation des agents contractuels en fin de contrat

Madame la Ministre,

Le Ministre de la Fonction Publique dans une interview au journal les Echos le 31 mars dernier a enjoint les employeurs publics à maintenir l'emploi à l'image de ce qui est mis en œuvre dans le secteur privé : « Nous encourageons tous les employeurs publics à préserver mais aussi à renouveler les contrats des vacataires et des contractuels en fonction des situations individuelles ». Nous avons donc naturellement demandé à votre Directeur des Ressources Humaines la déclinaison sur cette question. La doctrine ministérielle se limite à ne pas « rompre » des contrats qui courent. Par contre, dès lors qu'il s'agit de renouvellement s'il n'y a pas d'utilité alors ces contrats ne sont pas renouvelés : que ce soit pour les contrats longs dont le renouvellement n'était pas initialement envisagés ou les contrats courts de type vacataires qui ne pourraient pas exercer leurs fonctions en période de confinement.

La doctrine de votre ministère conduit des salariés à être sans emplois en plein confinement ou en pleine crise économique post-confinement. Par exemple, un établissement public ne renouvelle pas quelqu'un en poste depuis 2015 et qui va devoir chercher un emploi potentiellement en plein confinement à 58 ans. Ailleurs d'autres agents attendent de savoir la peur au ventre s'ils seront renouvelés ou pas. Et l'administration centrale qui annonce à une agente le 13 mars, à quelques heures de l'annonce officielle du confinement, que son CDD ne sera pas renouvelé au-delà de fin avril. Ces personnels de votre ministère n'auront au mieux comme seuls ressources les allocations de retour à l'emploi. Certains établissements publics sont en auto-assurance et personne n'a de visibilité sur leur capacité de traitement des dossiers administratifs pour que ces personnes reçoivent des indemnités. Au niveau des services du ministère, l'administration renvoie la question à Pôle Emploi. Alors que le gouvernement a mis en place plusieurs amortisseurs économiques à l'image du chômage partiel, nous dénonçons que des mesures ne soient pas mises en œuvre pour ces personnels en situation de précarité.

Nous vous interpellons pour que tous les agents contractuels en CDD soient renouvelés au regard de la situation actuelle et ainsi éviter des drames humains.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire général



Jean Hédou